



FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-TROISIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 3 A

NATIONS UNIES

New York, 1962

22

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Pages</i>
INTRODUCTION	1-2	1
<i>Chapitres</i>		
I. — LE RÔLE DU FISE PENDANT LA PÉRIODE 1960-1969	3-18	1
II. — COOPÉRATION AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS	19-28	3
III. — SITUATION FINANCIÈRE	29-42	5
Recettes	29-32	5
Perspectives pour 1962	33-36	5
Engagements	37-42	5

ANNEXES

I. — Contributions versées au FISE par les gouvernements, 1959-1961		8
II. — Allocations approuvées par le Conseil d'administration pour l'année civile 1961, par programme et par région		10
III. — Allocations approuvées par le Conseil d'administration en 1961, par pays		11
IV. — Allocations approuvées par le Conseil d'administration en 1961 pour les programmes à long terme par type de programme		14-15

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

E/3591/Rev.1
E/ICEF/443/Rev.1



FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

Rapport du Directeur général

INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis au Conseil économique et social pour répondre au vœu que celui-ci a exprimé de disposer chaque année d'un rapport concis sur les activités du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), en plus des rapports habituels sur les sessions du Conseil d'administration. Le Conseil a été saisi d'un rapport analogue pour 1960 (E/3442-E/ICEF/408)¹ la dernière fois qu'il a examiné l'activité du FISE, à sa trente-deuxième session. Pour cet examen, qui avait été prévu pour la trente et unième session et renvoyé à la session suivante, le Conseil disposait également de rapports du Conseil d'administration du FISE sur sa session de janvier 1961 (E/3439-E/ICEF/407)² et sur sa session de juin 1961 (E/3525-E/ICEF/431)³ consacrée, comme tous les ans, à la politique du FISE.

¹ Documents officiels du Conseil économique et social, trente-deuxième session, Supplément n° 13 A.

² Ibid., Supplément n° 13.

³ Ibid., Supplément n° 13 B.

Depuis lors, le Conseil d'administration a tenu une session, en décembre 1961, au cours de laquelle il n'a pris aucune nouvelle décision de politique. A sa trente-troisième session, le Conseil doit examiner, outre le présent rapport, le rapport sur la session de décembre 1961 (E/3568-E/ICEF/440)⁴.

2. Le présent rapport met en relief certaines idées quant au rôle revenant au FISE pendant la décennie 1960-1969, question qui fera vraisemblablement l'objet d'un examen assez détaillé à la session du Conseil d'administration de juin 1962; on y trouvera également un exposé des faits récents intéressant la coopération entre le Fonds et d'autres organismes des Nations Unies, ainsi que des renseignements sur la situation financière du FISE. Les grandes tendances de l'action du FISE ayant été étudiées en détail dans les rapports présentés au Conseil à sa trente-deuxième session, on n'a pas jugé bon de les réexaminer ici.

⁴ Ibid., trente-troisième session, Supplément n° 3.

I. — LE RÔLE DU FISE PENDANT LA PÉRIODE 1960-1969

3. Le problème majeur qui, depuis quelques années, retient l'attention du Conseil d'administration est celui des moyens qui permettraient au FISE d'aider avec le maximum d'efficacité les pays en voie de développement à obtenir des résultats dont les jeunes générations pourraient tirer largement parti. L'examen de cette grande question a permis au Conseil d'administration de dégager un certain nombre de tendances qui s'étaient maintenues ou qui étaient apparues en 1960 et sur lesquelles il a attiré l'attention du Conseil économique et social dans son rapport annuel pour 1960 (E/3442-E/ICEF/408, par. 83). Ces tendances se sont accentuées en 1961, à la suite de la décision du Conseil d'administration d'élargir son action en faveur de l'enfance.

4. En juin 1961, après avoir examiné une enquête préliminaire sur les besoins de l'enfance, à laquelle un certain nombre de gouvernements, les institutions spécialisées et la Direction des affaires sociales du Secrétariat

des Nations Unies avaient participé⁵, le Conseil a décidé d'assouplir la politique du FISE en se préoccupant davantage des besoins essentiels de l'enfance dans chacun des pays qui offrait des possibilités d'action efficace et en aidant les gouvernements à effectuer des enquêtes sur les besoins de l'enfance et, chaque fois qu'il serait possible de le faire, à élaborer, en vue de répondre à ces besoins, des mesures dans le cadre de leurs programmes généraux de développement économique et social.

5. Cette nouvelle conception n'empêchera pas le FISE de continuer à donner surtout son assistance pour des

⁵ A sa seizième session, l'Assemblée générale a recommandé aux gouvernements d'étudier cette enquête (E/ICEF.410 et Add.1, 411 à 415 et 415/Add.1) et de la communiquer à ceux de leurs organismes nationaux qui s'occupent de la protection de l'enfance [résolution 1678 (XVI)]. Un texte unique, groupant et résumant les divers éléments de cette enquête, est en cours de préparation.

programmes intéressant la santé ou la nutrition. Mais elle ouvre de nouvelles possibilités d'aider à satisfaire d'autres besoins dans des domaines tels que l'enseignement, l'orientation et la formation professionnelles, les services généraux en faveur des familles, des enfants et des adolescents, besoins auxquels il est indispensable de répondre si l'on veut que les enfants acquièrent la mentalité, les connaissances théoriques et pratiques et les habitudes sociales nécessaires pour pouvoir tirer parti du progrès social et devenir un atout plutôt qu'une charge pour une société en voie de développement.

6. Au cours des 10 années à venir, on enregistrera sans doute non seulement une augmentation considérable des ressources que les pays en voie de développement consacrent au progrès économique et social, mais aussi un accroissement des ressources internationales mises à la disposition des pays pour les aider à réaliser ce progrès. Lors de la répartition de ces ressources, on devra tenir dûment compte des besoins de l'enfance et de l'adolescence et trouver une réponse réaliste à la question de savoir quelle importance il faut donner aux investissements destinés à répondre à ces besoins dans les plans de développement qui sont actuellement utilisés un peu partout pour guider les efforts nationaux.

7. Cette question mérite d'être étudiée de beaucoup plus près qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, car le succès des plans de développement économique et social dépendra très largement de la façon dont les 500 millions d'enfants qui grandissent actuellement dans les pays en voie de développement sont préparés à la vie d'adulte. C'est parmi les enfants d'aujourd'hui qu'il faudra rechercher les planificateurs, les administrateurs, les cadres professionnels, le personnel d'encadrement dans l'industrie et le commerce, et les autres responsables de l'organisation et de l'orientation des activités économiques et sociales dans les années à venir; c'est parmi eux que sera recrutée la main-d'œuvre des régions industrielles, qui, si elle réussit à acquérir les connaissances spécialisées requises et à s'adapter aux disciplines du travail à l'usine, dans les entreprises commerciales ou dans l'administration publique, constituera un facteur capital du processus de développement tout entier; ce sont eux encore qui fourniront les agriculteurs dont l'empressement à adopter de nouvelles techniques agricoles conditionnera dans une très large mesure l'expansion de la production de denrées alimentaires et la qualité de la vie rurale dans les pays défavorisés.

8. Il suffit de poser le problème pour voir quel doit être le rôle du FISE dans les 10 années à venir. Pour améliorer au maximum les conditions de vie des enfants, les encourager à participer aux activités de la collectivité, et les préparer à la vie d'adulte, il faut faire en sorte que les investissements en faveur de l'enfance et de l'adolescence occupent la plus large place possible dans l'action en vue du développement économique et social à long terme qui est actuellement envisagée ou subit une impulsion nouvelle dans de nombreux pays.

9. La tâche du FISE est d'aider les pays à élaborer leurs programmes, afin de veiller à ce que les ressources croissantes dont on dispose à des fins de développement servent notamment à résoudre les graves problèmes de

l'enfance et de l'adolescence liés à l'évolution rapide de ces pays, et à offrir aux enfants et aux adolescents des possibilités accrues, ce qui leur donnerait le sentiment qu'ils participent au progrès de la société dont ils font partie et leur permettrait d'y apporter la plus forte contribution possible.

10. Pour assurer le succès de cette entreprise, le FISE, et avec lui les autres institutions des Nations Unies, les organismes d'aide bilatérale et les organisations bénévoles ont un rôle important à jouer.

11. Pour que les plans établis par chaque pays en faveur de l'enfance et de l'adolescence soient efficaces, il faut que l'initiative et l'impulsion viennent d'un point central à l'échelon élevé de l'administration, généralement sur une base interministérielle. Cette formule permettrait aux départements ministériels et aux organismes chargés de l'enseignement, de la santé, de l'agriculture, de la protection sociale, des finances, de la planification et du développement communautaire d'élaborer ensemble des plans dans des domaines qui appellent une action concertée et d'examiner constamment les progrès réalisés. Pour ce processus, il serait bon de s'assurer la participation d'organisations bénévoles et d'animateurs s'intéressant à divers aspects des activités professionnelles et de la vie en communauté.

12. Le Conseil économique et social a souligné, à diverses reprises, qu'il existe beaucoup de régions où les éléments économiques et sociaux sont étroitement liés les uns aux autres; qu'une action de la part des pouvoirs publics est souvent nécessaire pour des raisons d'ordre à la fois économique et social et que le développement économique risque, surtout à ses premiers stades, d'aggraver les problèmes sociaux existants et d'en créer de nouveaux. Il faut maintenant insister beaucoup plus qu'on ne l'a fait jusqu'à présent sur le fait que dans aucun autre domaine ces considérations ne sont aussi importantes que dans celui des besoins de l'enfance et de l'adolescence. Les occasions qui n'ont pas été saisies d'agir en faveur d'une jeune génération sont, pour la plupart, perdues irrémédiablement.

13. Il faudra s'attacher à élargir le champ d'action des services de base en matière de santé publique, de nutrition, d'enseignement, de préparation professionnelle et de protection sociale, ainsi qu'à améliorer leur qualité qui, d'une façon générale, n'a guère été bonne. Ces services de base doivent être organisés de façon à faire face à l'accroissement du nombre des enfants. Ils deviennent de plus en plus nécessaires, car la protection donnée dans le cadre des structures traditionnelles de la vie en famille et en communauté ne cesse de diminuer, ou ne suffit plus à assurer à une génération qui grandit dans une société en évolution la stabilité fondamentale et la gamme de possibilités dont elle a besoin.

14. En dehors de ces services de base, il faudra également mettre au point des mesures spéciales de transition qui contribueraient non seulement à prévenir, ou à amortir, les pires effets de transformations sociales rapides, mais également prépareraient l'enfant à une vie d'adulte au cours de laquelle il pourrait jouer un rôle constructif dans le développement économique de son pays, et, en fait, dans tous les secteurs. On pourrait, par exemple,

prévoir des mesures provisoires dans le domaine social et dans celui de l'enseignement à l'intention des adolescents qui doivent affronter les problèmes de la vie citadine et trouver un emploi rémunéré avec un bagage scolaire nul ou insuffisant et en n'ayant guère les compétences utiles dans un milieu urbain.

15. Outre l'assistance en matière de planification, l'une des principales tâches du FISE dans la présente décennie sera d'apporter à certains pays une aide importante pour ce qui est de la formation du personnel appelé à s'occuper des services nationaux et locaux en faveur de l'enfance et de l'adolescence, et ce à tous les niveaux (planification, direction, consultation, enseignement, activités techniques et auxiliaires).

16. Au cours de ces dernières années, l'assistance du FISE au titre de la formation professionnelle est allée en augmentant: en 1961, les crédits alloués à cette fin avaient atteint le chiffre de 4.200.000 dollars, soit 17 p. 100 de l'ensemble des allocations pour l'assistance à long terme, alors que les pourcentages correspondants étaient de 10 p. 100 en 1960 et 5 p. 100 en 1959. Quelle que soit l'ampleur du concours apporté, celui-ci est encore très insuffisant, et les décisions prises par le Conseil d'administration en juin 1961 ont ouvert la voie à un accroissement sensible de l'aide dans ce domaine d'une telle importance fondamentale.

17. Une troisième tâche importante du FISE dans les années qui viennent sera d'orienter sa politique de façon à encourager les gouvernements à entreprendre des programmes qui faciliteraient le plus possible, à l'avenir, le développement de services en faveur de l'enfance et de l'adolescence. Autrement dit, il faudrait, autant que

possible, que les programmes aient un caractère plus complet, que leurs effets se fassent sentir dans des domaines vitaux, et qu'ils soient rattachés aux problèmes généraux du pays de façon à retenir l'attention des autorités à l'échelon de l'élaboration des politiques ou à l'échelon ministériel. Cela implique également que l'on encouragerait les programmes qui permettraient d'acquiescer l'expérience nécessaire et d'ouvrir la voie à de nouvelles activités ou au développement d'activités en cours. Dans le cadre de cette politique, on pourra peut-être aussi augmenter l'aide au titre de programmes capables de susciter des activités qui peuvent par la suite devenir suffisamment importantes pour justifier l'octroi d'une aide bilatérale pour la création de services dans tout le pays. Parfois, il s'agira d'élargir la portée d'un programme bénéficiant d'une aide accordée en vertu d'un accord bilatéral, en mettant l'accent sur des activités nouvelles intéressant les enfants et les adolescents. Dans certains cas, pour permettre d'intégrer un programme en faveur de l'enfance dans le plan de développement d'un pays établi pour une période donnée, le FISE pourrait prendre des engagements pour un certain nombre d'années, cinq par exemple, pendant lesquelles il lui faudrait, chaque année, allouer les crédits nécessaires.

18. Ces questions et leurs répercussions pratiques sur les principes directeurs dont s'inspire le FISE pour ses programmes seront examinées en détail à la session du Conseil d'administration de juin 1962, au cours de laquelle la principale question de politique dont on discutera sera la suivante: « Planification de l'action en faveur de l'enfance dans le cadre du développement national ».

II. — COOPÉRATION AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS

19. Dans les rapports que le FISE a présentés au Conseil économique et social lors de sa trente-deuxième session, on a examiné d'assez près la question des rapports de coopération entre le FISE et d'autres organismes des Nations Unies. On se bornera donc, dans le présent rapport, à appeler l'attention du Conseil sur les faits récents qui peuvent l'intéresser.

20. Comme le Conseil en a été informé à sa trente-deuxième session (E/3442-E/ICEF/408, par. 10 et 11), les gouvernements s'intéressent de plus en plus aux programmes qui exigent des méthodes plus générales ou mieux coordonnées pour répondre aux besoins des enfants et qui, partant, combinent deux ou plusieurs éléments, tels que la santé, la nutrition, les services sociaux et l'éducation. C'est pourquoi le nombre des programmes bénéficiant de l'assistance du FISE qui intéressent plus d'une institution spécialisée va en augmentant. Sur un total de 191 programmes à long terme approuvés par le Conseil d'administration à ses sessions de janvier et de juin 1961, 33, soit 17 p. 100, ont reçu l'approbation technique de plusieurs institutions.

21. Les institutions intéressées ont reconnu qu'il était important de mettre au point des procédures rapides et simples de consultation et de coopération interinstitu-

tions qui ne retarderaient pas indûment la préparation des programmes et épargneraient aux pays la charge que représentent les déplacements d'un trop grand nombre d'experts internationaux. On a reconnu que les programmes qui font intervenir plusieurs organisations internationales et qui exigent la coopération d'un certain nombre de ministères et d'institutions bénévoles entraînent forcément des difficultés d'ordre administratif, mais qu'il fallait néanmoins continuer à souligner combien il importe d'améliorer la qualité des programmes et d'envisager sous un angle très large la question du progrès social et de ses rapports avec les politiques de développement économique.

22. Ce problème a été examiné lors d'une réunion interinstitutions qui s'est tenue en août 1961 sous les auspices du Comité administratif de coordination. Il a été convenu que les missions effectuées sur place par les institutions spécialisées, si elles étaient souvent nécessaires, ne devraient cependant pas dépasser le nombre minimum suffisant pour répondre aux besoins techniques. Chaque fois qu'elles le pourraient, les institutions effectueraient leurs missions conjointement et consulteraient les rapports disponibles. Tout en maintenant intact le principe selon lequel chaque institution est seule juge

du degré d'intérêt qu'elle porte à tel ou tel programme, il a été décidé que les approbations devraient être données uniquement par les institutions qui ont des obligations techniques essentielles ou importantes en ce qui concerne ce programme. Lors de cette réunion, on a arrêté les améliorations à apporter à divers arrangements existants en vue d'aider les institutions à définir la nature et le degré de l'intérêt qu'elles portent à un programme dans ses premières phases et leur permettre, au cas où cet intérêt n'aurait qu'un caractère secondaire, de fournir des directives techniques efficaces pour la mise au point de ce programme sans avoir cependant à donner leur approbation technique officielle. Après avoir examiné la résolution 856 (XXXII) du Conseil économique et social relative à la « Coordination à l'échelon local », la réunion interinstitutions a reconnu le rôle important que pourraient jouer à cet égard les représentants résidents du Bureau de l'assistance technique (BAT) et les responsables des programmes du Fonds spécial.

23. Le Directeur général a recommandé aux représentants locaux du FISE de saisir toutes les occasions de travailler en coordination étroite avec les représentants résidents du BAT et du Fonds spécial, de les tenir informés de toutes les négociations importantes engagées avec les gouvernements et de s'assurer leur concours le cas échéant. Les représentants résidents doivent être avisés aussitôt que possible de toute demande éventuelle d'assistance du FISE pouvant également exiger les services du personnel des programmes, pour la rémunération desquels des crédits seraient sollicités au titre du Programme élargi d'assistance technique. Le personnel des services extérieurs du FISE s'est félicité de l'occasion qui lui a été donnée d'assister aux réunions des représentants résidents et des secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales qui se sont tenues au siège de ces commissions à Santiago, à Bangkok et à Addis-Abéba, et il sera très heureux de participer à de futures réunions de ce genre qui fournissent un moyen efficace de renforcer les rapports de coopération.

24. Le problème des relations financières entre le FISE et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a été porté à l'attention du Conseil à sa trente-deuxième session (E/3525-E/ICEF/431, par. 197 à 206), et à plusieurs autres sessions antérieures. Pour 1962, les fonds nécessaires pour assurer le financement des services d'experts et des bourses fournis dans le cadre des projets mis en œuvre conjointement par la FAO et le FISE s'élèvent au total à 1.307.000 dollars; sur cette somme, le Programme élargi d'assistance technique fournira 723.000 dollars, le solde, soit 584.000 dollars, devant être remboursé à la FAO par le FISE (E/3568-E/ICEF/440, par. 32). A sa onzième session, en novembre 1961, la Conférence de la FAO a recommandé au Directeur général de la FAO, lorsqu'il préparera les programmes et les prévisions budgétaires

pour la période 1964-1965, de consulter le Comité mixte FAO/FISE des directives, notamment en ce qui concerne la mesure dans laquelle on pourrait financer par prélèvement sur le budget ordinaire de la FAO les dépenses afférentes au personnel et aux bourses fournis pour des programmes qui bénéficient de l'assistance conjointe de la FAO et du FISE. La prochaine session du Comité est prévue pour octobre 1962. Le Conseil d'administration du FISE examinera également cette question à sa session de juin 1962.

25. Le Conseil se souviendra que le Conseil d'administration du FISE a examiné en juin 1961 la question des services techniques destinés à aider les gouvernements à élaborer leurs propositions en vue de solliciter l'assistance du FISE pour des programmes en matière de services sociaux (E/3525-E/ICEF/431, par. 97 à 108). A sa session de décembre 1961, le Conseil d'administration a repris l'examen de cette question sur la base d'un rapport d'activité (E/ICEF/438), établi par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat des Nations Unies et par le Directeur général du FISE. Un résumé des débats sur cette question figure dans le rapport sur la session de décembre 1961 (E/3568-E/ICEF/440, par. 37 à 42).

26. Le Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires (CMDS), qui représente les Conseils d'administration des deux institutions, s'est réuni à Genève le 31 janvier et le 1^{er} février 1962. A sa session de juin 1962, le Conseil d'administration du FISE examinera le rapport de ce comité, et notamment les recommandations concernant l'assistance que le FISE pourrait fournir à l'avenir pour la lutte contre la tuberculose, la filariose et les programmes destinés aux nourrissons d'un poids insuffisant à la naissance.

27. Comme il est indiqué au chapitre précédent, le FISE aura principalement pour tâche, dans les 10 années à venir, d'aider les pays à établir, dans le cadre de leur planification économique et sociale, des programmes en faveur des enfants, d'accroître sensiblement l'assistance qu'il accorde au titre de la formation professionnelle et d'orienter son assistance vers les programmes qui tendent à contribuer au maximum au développement des ressources humaines, notamment les enfants et les adolescents.

28. Cette politique facilitera sans aucun doute la coordination interservices dans les pays eux-mêmes. Elle devrait également permettre aux institutions qui fournissent une aide extérieure sur une base internationale ou bilatérale de se faire une idée plus claire des objectifs que les pays se sont fixés en ce qui concerne les besoins de l'enfance et, partant, de les mettre en mesure, tant individuellement que conjointement, de mieux organiser leur action afin de rendre leur concours aussi efficace que possible.

III. — SITUATION FINANCIÈRE

Recettes

29. En 1961, les recettes du FISE ont atteint près de 28 millions de dollars, soit environ 2.200.000 dollars de plus qu'en 1960, dont 1.500.000 dollars environ représentent l'augmentation des contributions des gouvernements et 700.000 dollars celle des donations privées et des recettes d'autres sources. Cet accroissement confirme le mouvement d'augmentation modéré des recettes du Fonds qui, dans les années récentes, a été généralement de l'ordre de 2 millions de dollars par an.

CONTRIBUTIONS DES GOUVERNEMENTS

30. En 1961, les gouvernements ont versé 23 millions de dollars contre 21.500.000 dollars en 1960 et le nombre des pays donateurs, qui était de 98 en 1960, est passé à 100. Vingt-sept gouvernements ont augmenté leur appui en 1961; la majeure partie de ces fonds supplémentaires a été fournie par trois gouvernements qui ont augmenté leur contribution de sommes égales ou supérieures à 175.000 dollars. On trouvera à l'annexe I la liste des contributions gouvernementales au FISE, au cours de la période 1959-1961.

AUTRES RECETTES

31. En 1961, environ 2.670.000 dollars, soit 9,5 p. 100 des recettes, provenaient des contributions non officielles (non compris le produit net de la vente des cartes de vœux), contre 1.900.000 dollars en 1960. La plus grande partie des contributions pour 1961 a été fournie par trois sources principales: les recettes du programme de la veille de la Toussaint (Hallowe'en) aux Etats-Unis d'Amérique (1.600.000 dollars) et au Canada (550.000 dollars), et celles d'une collecte dite « Don du lait », faite en Suisse (300.000 dollars). Le reste des fonds a été fourni par des particuliers, des groupes paroissiaux, des organisations féminines, des écoles et d'autres organisations dans plus de 30 pays.

32. En 1961, la vente des cartes de vœux du FISE, qui est comptabilisée comme « autres recettes », a produit environ 900.000 dollars (net), contre 750.000 dollars en 1960. Sur les 21 millions de cartes vendues en 1961 (contre 17.500.000 en 1960), les plus fortes ventes ont été enregistrées aux Etats-Unis (9.300.000), au Royaume-Uni (2.300.000) et au Canada (2 millions). On a également vendu des cartes dans plus de 100 autres pays et, dans un grand nombre d'entre eux, on a enregistré une augmentation sensible des ventes par rapport à 1960.

Perspectives pour 1962

33. On prévoit que les contributions des gouvernements augmenteront encore en 1962, et que, de leur côté, les pays qui bénéficient eux-mêmes de l'assistance du FISE continueront à accroître leur appui. En 1961, 33 gouvernements se sont engagés à fournir ou ont fourni une contribution qui, comparée au total des contributions apportées par les gouvernements au FISE,

était proportionnellement égale ou supérieure à leur quote-part dans le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies; excepté huit d'entre eux, tous sont des gouvernements de pays qui bénéficient eux-mêmes de l'assistance du FISE.

34. Cet effort de la part de pays aidés par le FISE montre qu'ils reconnaissent l'importance de cette assistance pour étayer le développement économique et social. Il n'est pas douteux que cet effort sera pris en considération par les gouvernements des pays plus développés, qui cherchent à aider les pays en voie de développement à améliorer leur situation économique et sociale.

35. Il est permis de penser qu'en 1962 les contributions provenant tant de sources privées que des gouvernements augmenteront. Outre les recettes du programme de la veille de la Toussaint (Hallowe'en) et le produit de la vente des cartes de vœux, des collectes se poursuivent en Australie et en Nouvelle-Zélande, dans le cadre des campagnes de lutte contre la faim auxquelles la FAO et le FISE participeront, tandis que d'autres campagnes sont en cours d'exécution ou en voie de préparation dans plusieurs autres pays européens.

36. Il est prévu qu'en 1962 le total des recettes atteindra 30 millions de dollars environ.

Engagements

37. En 1961, le Conseil d'administration a autorisé des engagements s'élevant au total à 37.300.000 dollars, soit 6.700.000 dollars de plus qu'en 1960 (30.600.000 dollars) et 13.400.000 dollars de plus qu'en 1959 (23.900.000 dollars).

38. Le Conseil d'administration a adopté, en 1961, des procédures financières qui permettraient au FISE d'accélérer l'utilisation de ses ressources pendant plusieurs années⁶. Auparavant, le Conseil avait décidé qu'au moment où l'octroi d'une assistance était approuvé pour certains types de programmes (notamment pour ceux qui ont trait au paludisme et à la conservation du lait) une partie seulement du montant approuvé, à savoir les crédits nécessaires pour faire face aux dépenses pendant les 12 mois suivants, serait allouée immédiatement, le solde devant être alloué ultérieurement. En 1961, cette procédure est devenue applicable à tous les programmes (à l'exception de ceux qui nécessitent une assistance relativement faible).

39. A la fin de 1961, le total des engagements à imputer sur les recettes futures s'élevait à 11.500.000 dollars. Sur cette somme, le montant total approuvé pour l'aide aux programmes, sous réserve d'allocations ultérieures, était d'environ 9.100.000 dollars, le solde représentant les dépenses des services d'administration et d'exécution.

40. On trouvera au tableau ci-dessous l'indication des engagements approuvés en 1961 par type de programme et par région.

⁶ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, trente-deuxième session, Supplément 13 B (E, 3525-E (ICEF, 431), par. 165 à 170.

ENGAGEMENTS ^a APPROUVÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 1961

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	<i>Afrique</i>	<i>Amérique</i>	<i>Asie</i>	<i>Europe</i>	<i>Méditerranée orientale</i>	<i>Programmes interrégionaux</i>	<i>Total</i>	<i>Pourcentage</i>
<i>Services de santé</i>	1.555,7	4.945,0	1.792,5	152,2	479,0	1.945,5	10.869,9	33,7
<i>Protection de la famille et de l'enfance</i>	476,8	28,0	241,0	—	73,1	—	818,9	2,5
<i>Programme urbain</i>	—	247,0	—	—	—	—	247,0	0,8
<i>Lutte contre les maladies</i>	1.220,5	4.222,0	2.255,8	—	2.142,0	331,0	10.171,3	31,5
Paludisme	96,0	3.980,0	1.179,3	—	1.855,0	—	7.110,3	22,0
Tuberculose/BCG	206,9	174,0	613,5	—	65,5	331,0 ^b	1.390,9	4,3
Lèpre	619,6	68,0	201,0	—	63,0	—	951,6	2,9
Pian/maladies vénériennes	218,5	—	26,0	—	—	—	244,5	0,8
Trachome	79,5	—	189,0	—	138,5	—	407,0	1,3
Autres maladies	—	—	47,0	—	20,0	—	67,0	0,2
<i>Nutrition</i>	1.947,0	431,4	2.456,0	744,0	345,5	3.167,2	9.091,1	28,2
Alimentation des enfants	—	—	—	—	—	2.582,0 ^b	2.582,0	8,0
Conservation du lait	286,0	24,0	1.625,0	744,0	248,0	95,0 ^b	3.022,0	9,4
Mise au point d'aliments à haute teneur en protéines	—	65,0	—	—	—	—	65,0	0,2
Education nutritionnelle et activités connexes	1.661,0	342,4	816,0	—	97,5	490,2 ^b	3.407,1	10,6
Autres programmes	—	—	15,0	—	—	—	15,0	—
<i>Enseignement: éducation nutritionnelle et sanitaire</i>	—	101,0	42,0	95,0	—	—	238,0	0,7
<i>Divers</i>	—	—	—	—	—	128,0	128,0	0,4
TOTAL POUR L'ASSISTANCE A LONG TERME	5.200,0	9.974,4	6.787,3	991,2	3.039,6	5.571,7	31.564,2	97,8
<i>Secours d'urgence</i>	402,0	66,0	58,0	—	199,0	—	725,0	2,2
TOTAL POUR L'AIDE AUX PROGRAMMES ..	5.602,0	10.040,0	6.845,3	991,2	3.238,6	5.571,7	32.289,2	100,0
Dépenses des services d'exécution en 1962							2.894,8	
Dépenses d'administration en 1962							1.959,1	
Dépenses supplémentaires des services d'administration et d'exécution							85,0	
Réserve d'auto-assurance							33,8	
							TOTAL GÉNÉRAL	37.261,9

^a On entend par « engagements du FISE » le total des engagements au titre de programmes et au titre du budget des services d'administration et d'exécution, qui ont été approuvés par le Conseil d'administration pendant l'année civile, conformément à la procédure adoptée à la session de juin 1961 (E/3525-E/ICEF/431,

par. 167). Les engagements diffèrent des « allocations » qui assurent les crédits nécessaires pour couvrir, pendant les 12 mois suivants environ, les dépenses relatives aux programmes approuvés pendant la même année civile ou antérieurement.

^b Représente les allocations globales non réparties.

41. Comme l'indique le tableau ci-dessus, les engagements approuvés pour l'aide aux programmes en 1961 s'élèvent au total à 32.300.000 dollars environ, alors que les allocations approuvées au même titre s'élèvent à 25.600.000 dollars⁷.

⁷ On trouvera aux annexes II, III et IV le détail des allocations approuvées en 1961.

42. En 1961, les dépenses ont atteint 24.400.000 dollars, soit environ 1.400.000 dollars de plus qu'en 1960. On prévoit qu'elles augmenteront sensiblement au cours des années à venir, étant donné que les procédures financières récemment adoptées permettent d'accroître l'aide aux programmes.

ANNEXES

ANNEXE I

Contributions versées au FISE par les gouvernements, 1959-1961

(en dollars des Etats-Unis)

	1959	1960	1961
Afghanistan	10.000	10.000	10.000
Afrique du Sud ^a		23.000	30.040
Allemagne (République fédérale d')	523.810	595.238	1.375.000
Antilles:			
Antigua	117	117	117
Bahamas	—	—	2.800
Barbade	—	—	756
Grenade	583	583	—
Jamaïque	5.621	8.396	8.385
Trinité et Tobago	7.000	7.000	7.000
Argentine	18.072	18.072	60.241
Australie	501.760	537.600	537.600
Autriche	38.462	47.231	46.154
Belgique	200.000	160.000	160.000
Biélorussie (RSS de)	37.500	37.500	62.500
Birmanie	56.000	56.000	56.000
Bornéo du Nord	327	327	328
Brésil	998.541	478.000	307.787
Brunéi	1.633	1.633	3.267
Bulgarie	2.206	7.353	7.353
Cambodge	2.500	3.000	3.500
Cameroun	—	—	8.163
Canada	679.073	670.751	630.177
Ceylan	14.726	14.726	14.726
Chili	80.000	80.000	80.000
Chine	15.000	15.000	15.000
Colombie	255.297	11.429	159.804
Congo (Brazzaville)	—	3.930	7.560
Corée	2.000	2.000	3.500
Costa Rica	30.000	30.000	30.000
Cuba	—	75.659	70.000
Dahomey	—	5.000	—
Danemark	72.400	72.400	144.800
Equateur	10.000	10.000	10.000
Espagne	23.810	33.333	33.333
Etats-Unis d'Amérique	11.000.000	12.000.000	12.000.000
Ethiopie	12.000	18.000	18.000
Fédération de Malaisie	24.500	24.500	24.500
Finlande	19.687	19.688	50.937
France	740.000	748.240	1.109.184
Gabon	—	5.000	102
Gambie	—	1.680	560
Ghana	14.000	16.800	16.800
Grèce	10.000 ^b	32.000	32.000
Guatemala	—	—	20.000
Guinée	—	8.097	—
Haute-Volta	—	3.061	3.061
Honduras	20.000	20.000	20.000
Honduras britannique	350	350	350
Hong-kong	3.500	3.500	3.500
Hongrie	12.876	12.876	12.876
Inde	482.781	629.781	629.781
Indonésie	100.000	100.000	100.000

ANNEXE I (suite)

	1959	1960	1961
Irak	56.000	56.000	28.058
Iran	240.000	260.000	265.000
Irlande	7.000	2.800	7.000
Islande	16.560	10.646	9.408
Israël	29.176	28.000	28.000
Italie	288.000	288.000	—
Japon	130.000	150.000	150.000
Jordanie	2.244	2.797	2.797
Laos	500	500	—
Liban	9.141	9.221	9.534
Libéria	5.000	5.000	5.000
Libye	— ^e	7.000 ^e	4.500
Liechtenstein	702	702	930
Luxembourg	5.000	5.000	6.000
Madagascar	—	—	5.102
Mali	—	—	5.000
Maroc	17.887	17.921	20.000
Mexique	500.000	500.000	500.293
Monaco	2.041	2.041	2.041
Nicaragua	10.000	10.000	10.000
Niger	—	2.041	—
Nigeria	—	21.000	—
Norvège	67.200	67.200	108.920
Nouvelle-Zélande	210.000	210.000	210.000
Ouganda	—	—	2.800
Pakistan	75.534	96.600	96.600
Panama	10.000	10.000	10.000
Paraguay	10.000	10.000	10.000
Pays-Bas	78.947	78.947	82.873
Pérou	74.947	58.077	59.591
Philippines	102.462	125.000	125.000
Pologne	50.000	50.125	60.000
République arabe unie	106.907	106.908	106.907
République centrafricaine	—	—	3.811
République Dominicaine	20.000	20.000	—
Roumanie	25.000	25.000	25.000
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	658.000	938.000	938.000
Saint-Siège	1.000	1.000	1.000
Salvador	20.000	20.000	20.000
Sarawak	3.267	8.167	8.167
Sierra Leone	280	280	280
Singapour	6.533	6.533	6.534
Somalie	—	—	3.000
Soudan	10.000	9.969	9.978
Suède	260.618	260.618	347.490
Suisse	269.100	269.100	348.837
Syrie	8.333	9.722	11.286
Tchad	—	—	8.065
Tchad	34.722	34.722	34.722
Tchécoslovaquie	150.000	78.576	123.326
Thaïlande	8.160	8.160	9.460
Tunisie	161.071	194.444	194.444
Turquie	75.000	75.000	125.000
Ukraine (RSS d')	500.000	500.000	675.000
Union des Républiques socialistes soviétiques	5.000	7.500	7.500
Viet-Nam (République du)	200.000	200.000	200.000
Yougoslavie	—	—	—
TOTAL GÉNÉRAL	20.547.464	21.517.168	22.959.796

^a Antérieurement Union sud-africaine.

^b Les contributions de 1958 et 1959 ont été de 30.000 dollars chacune; le gouvernement avait d'abord

annoncé, pour 1958, une contribution de 50.000 dollars et c'est ce montant qui a été inscrit pour 1958.

^e La contribution inscrite pour 1960 porte sur les années 1959 et 1960.

ANNEXE II

Allocations approuvées par le Conseil d'administration pour l'année civile 1961
par programme et par région

(en dollars des Etats-Unis)

	Afrique	Amérique	Asie	Europe	Méditerranée orientale	Programmes interrégionaux	Total	Pourcentage
Services de santé	1.495.700	3.372.000	1.697.500	152.200	479.000	445.500	7.641.900	29,81
Protection de la famille et de l'enfance ..	476.800	28.000	241.000	—	73.100	—	818.900	3,19
Programme urbain	—	247.000	—	—	—	—	247.000	0,96
Lutte contre les maladies	1.202.500	3.465.000	1.833.830	—	2.142.000	331.000	8.974.330	35,00
Eradication du paludisme et lutte anti-paludique	78.000	3.223.000	893.330	—	1.855.000	—	6.049.330	23,60
Tuberculose/BCG	206.900	174.000	477.500	—	65.500	331.000	1.254.900	4,89
Lutte contre la lèpre	619.600	68.000	201.000	—	63.000	—	951.600	3,71
Lutte contre le pian	218.500	—	26.000	—	—	—	244.500	0,95
Lutte contre le trachome	79.500	—	189.000	—	138.500	—	407.000	1,59
Divers *	—	—	47.000	—	20.000	—	67.000	0,26
Nutrition	985.000	431.358	1.546.000	390.000	345.500	3.167.184	6.865.042	26,78
Alimentation des enfants	—	—	—	—	—	2.582.000	2.582.000	10,07
Conservation du lait	169.000	24.000	965.000	390.000	248.000	95.000	1.891.000	7,38
Mise au point d'autres aliments à haute teneur en protéines	—	65.000	—	—	—	—	65.000	0,25
Education nutritionnelle et activités connexes	816.000	342.358	566.000	—	97.500	490.184	2.312.042	9,02
Autres programmes	—	—	15.000	—	—	—	15.000	0,06
Enseignement: éducation nutritionnelle et sanitaire	—	101.000	42.000	95.000	—	—	238.000	0,93
Assistance pour la préparation de programmes	—	—	—	—	—	25.000	25.000	0,50
Enquête sur les besoins de l'enfance	—	—	—	—	—	100.000	100.000	
Enquête sur la formation professionnelle	—	—	—	—	—	3.000	3.000	
TOTAL POUR L'ASSISTANCE A LONG TERME	4.160.000	7.644.358	5.360.330	637.200	3.039.600	4.071.684	24.913.172	97,17
Secours d'urgence							725.000	2,83
TOTAL GÉNÉRAL POUR L'AIDE AUX PROGRAMMES							25.638.172	100,00
Prévisions pour les services d'exécution (second semestre de 1961)							1.248.400	
Prévisions pour les dépenses d'administration (second semestre de 1961)							984.700	
Allocation pour les dépenses supplémentaires en 1961							85.000	
Prévisions pour les services d'exécution (premier semestre de 1962)							1.447.400	
Prévisions pour les dépenses d'administration (premier semestre de 1962)							979.550	
Réserve d'auto-assurance							33.786	
							TOTAL GÉNÉRAL	30.417.008

* Y compris 17.000 dollars pour la lutte contre la bilharziose; 11.000 dollars pour la production de pénicilline; 20.000 dollars pour la production de vaccins et 19.000 dollars pour le Centre de virologie.

ANNEXE III

Allocations approuvées par le Conseil d'administration en 1961, par pays
(en dollars des Etats-Unis)

	Décisions du Conseil d'administration			
	Allocations destinées		Répartition des allocations globales ^b	Allocations reversées à la masse ^b
	Aux programmes à long terme	Aux situations d'urgence		
I. — AFRIQUE	4.160.000	402.000	176.250	108.536
II. — AMÉRIQUE	7.644.358	66.000	109.696	256.000
III. — ASIE	5.360.330	58.000	1.553.957	1.701.953
IV. — EUROPE	637.200	—	—	5.453
V. — MÉDITERRANÉE ORIENTALE	3.039.600	199.000	196.597	33.387
VI. — ASSISTANCE INTÉRESSANT PLUSIEURS RÉGIONS ...	4.071.684 ^e	—	(2.036.500)	—
TOTAL (I à VI)	24.913.172	725.000	—	2.105.329
VII. — AUTRE ASSISTANCE:				
Fret (réserve pour auto-assurance)		33.786		—
Services d'exécution		2.738.300		14.917
VIII. — ADMINISTRATION		2.006.750		86.530
TOTAL (VII ET VIII)		4.778.836		101.447
TOTAL GÉNÉRAL		30.417.008		2.206.776
I. — AFRIQUE				
Afrique-Equatoriale française ^d	—	—	—	8.563
Afrique-Occidentale française ^d	—	—	—	94.361
Bassoutoland	134.000	—	13.100	—
Cameroun	80.500	—	1.000	—
Congo (Brazzaville)	25.000	—	—	—
Congo (Léopoldville)	294.000	177.000	500	—
Côte-d'Ivoire	313.000	—	—	—
Dahomey	35.000	—	800	—
Gabon	15.000	—	3.800	—
Gambie	22.000	—	—	1.253
Ghana	93.000	—	1.300	501
Guinée	159.000	—	—	—
Haute-Volta	65.000	—	6.700	—
Kenya	640.000	—	29.600	1.800
Libéria	23.000	—	—	—
Madagascar	—	—	10.330	—
Mali	90.000	—	3.162	—
Maroc	133.000	83.000	—	—
Maurice (île)	—	—	16.500	—
Mauritanie	89.000	—	—	—
Niger	42.000	—	—	—
Nigeria	141.000	—	—	—
Nyassaland	35.000	—	1.500	—
Ouganda	40.000	—	23.900	278
République centrafricaine	19.000	—	—	—
Rhodésie du Nord	—	—	—	1.780
Ruanda-Urundi	95.000	—	—	—
Sainte-Hélène	—	—	4.758	—
Sainte-Hélène	59.000	—	3.400	—
Sénégal	13.000	—	7.700	—
Seychelles	110.000	—	3.300	—
Sierra Leone	65.000	—	7.700	—
Souaziland	50.000	—	31.500	—
Tanganyika	150.000	—	5.100	—
Tchad	141.000	—	—	—
Togo	265.500	142.000	—	—
Tunisie	—	—	—	—

ANNEXE III (suite)

<i>Décisions du Conseil d'administration</i>				
	<i>Allocations destinées</i>		<i>Répartition des allocations globales^a</i>	<i>Allocations reversées à la masse^b</i>
	<i>Aux programmes à long terme</i>	<i>Aux situations d'urgence</i>		
I. — AFRIQUE (suite)				
Zanzibar	78.000	—	600	—
Programme régional de formation pédiatrique	104.000	—	—	—
Cycle d'études régional sur l'éducation nutritionnelle	42.000	—	—	—
Programme régional de formation en matière de nutrition, d'agriculture et d'économie domestique	500.000	—	—	—
TOTAL POUR LA RÉGION	4.160.000	402.000	176.250	108.536
II. — AMÉRIQUE				
Antilles:				
Antigua	—	—	16.600	—
Barbade	—	—	—	16.000
Dominique	—	—	1.200	—
Saint-Christophe	—	—	3.500	—
Sainte-Lucie	—	—	800	—
Saint-Vincent	—	—	4.400	—
Trinité et Tobago	75.000	—	—	—
Argentine	379.000	—	—	—
Bolivie	211.000	—	—	—
Brésil	508.000	—	1.335	240.000
Chili	481.000	—	—	—
Colombie	190.000	—	—	—
Costa Rica	108.000	—	—	—
Equateur	362.000	—	—	—
Guatemala	483.000	—	56.190	—
Guyane britannique	59.000	—	—	—
Haiti	357.000	—	—	—
Honduras	346.000	—	271	—
Honduras britannique	39.000	66.000	—	—
Mexique	1.901.058	—	—	—
Nicaragua	226.000	—	473	—
Panama	408.000	—	8.600	—
Paraguay	95.000	—	—	—
Pérou	728.000	—	3.400	—
République Dominicaine	195.000	—	—	—
Salvador	373.000	—	727	—
Surinam	18.000	—	12.200	—
Uruguay	96.000	—	—	—
Cycle d'études régional sur la nutrition	6.300	—	—	—
TOTAL POUR LA RÉGION	7.644.358	66.000	109.696	256.000
III. — ASIE				
Afghanistan	341.000	—	4.200	—
Birmanie	587.500	—	111.479	993
Bornéo du Nord	160.000	—	825	—
Cambodge	23.000	—	1.600	—
Ceylan	113.000	—	2.360	9.118
Chine (continentale)	—	—	—	1.536.109
Chine (Taïwan)	296.000	—	104.942	—
Corée (République de)	—	—	—	1.026
Fédération de Malaisie	228.000	—	14.800	—
Hong-kong	53.000	—	400	—
Inde	1.634.330	—	425.917	145.911
Indonésie	447.000	—	493.180	761
Japon	—	—	15.300	6.974
Nouvelle-Guinée néerlandaise ^a	62.000	—	9.600	3
Pakistan	640.000	—	62.573	793

ANNEXE III (suite)

	Décisions du Conseil d'administration			
	Allocations destinées		Répartition des allocations globales ^a	Allocations reversées à la masse ^b
	Aux programmes à long terme	Aux situations d'urgence		
III. — ASIE (suite)				
Philippines	361.500	—	233.652	—
Salomon (îles)	8.500	—	—	73
Sarawak	5.000	—	—	192
Singapour	41.000	—	—	—
Thaïlande	324.000	—	42.100	—
Tonga	8.000	—	—	—
Viet-Nam (République du)	27.500	58.000	31.029	—
TOTAL POUR LA RÉGION	5.360.330	58.000	1.553.957	1.701.953
IV. — EUROPE				
Espagne	190.000	—	—	3.634
Grèce	118.000	—	—	—
Pologne	234.200	—	—	—
Yougoslavie	95.000	—	—	1.819
TOTAL POUR LA RÉGION	637.200	—	—	5.453
V. — MÉDITERRANÉE ORIENTALE				
Aden	—	—	5.000	—
Ethiopie	382.500	—	13.307	—
Irak	383.500	—	120.194	—
Iran	872.000	—	19.100	783
Israël	30.500	—	—	—
Jordanie	43.000	199.000	5.500	—
Liban	5.000	—	—	—
Libye	54.000	—	—	—
République arabe unie	145.500	—	—	704
Somalie	—	—	214	2.909
Soudan	18.000	—	3.044	2.993
Syrie	42.000	—	—	25.998
Turquie	1.063.600	—	30.238	—
TOTAL POUR LA RÉGION	3.039.600	199.000	196.597	33.387
VI. — ASSISTANCE INTÉRESSANT PLUSIEURS RÉGIONS				
Assistance pour la préparation de programmes	25.000	—	—	—
Institut panindien d'hygiène et de santé publique	45.500	—	—	—
Centre international de l'enfance	350.000	—	—	—
Formation pédiatrique (Royaume-Uni)	50.000	—	—	—
Enquête sur les besoins de l'enfance	100.000	—	—	—
Enquête sur la formation professionnelle	3.000	—	—	—
Allocations globales:				
Médicaments complémentaires pour le traitement de la tuberculose	331.000	—	—	—
Frais de transport du lait	1.875.000	—	(1.666.500)	—
Capsules de vitamines	707.000	—	(370.000)	—
Remboursement à la FAO des dépenses afférentes au personnel des programmes et aux bourses	585.184	—	—	—
TOTAL POUR L'ASSISTANCE INTÉRESSANT PLUSIEURS RÉGIONS	4.071.684	—	(2.036.500)	—

^a Pour le transport du lait et les capsules de vitamines (voir les documents E/ICEF/P/L.133, P/L.160, P/L.161).

^b Dans cette colonne sont indiqués les soldes d'allocations antérieures reversés à la masse (E/ICEF/P/L.72 et P/L.145):

Soldes non utilisés provenant d'allocations approuvées antérieurement	Dollars
2.105.329	
Dépenses des services d'exécution et d'administration pour 1960	101.447
2.206.776	

^c Ce montant comprend des allocations globales de 3 478 184 dollars qui seront réparties entre les pays intéressés et comptabilisées en tant qu'assistance fournie à ces pays lorsque les dépenses auront été faites (E.ICEF, P.L.72, P.L.111, P.L.112, P/L.137 et P.L.133).

^d Solde non utilisé reversé à la masse, provenant d'allocations approuvées avant 1959.

^e Il existe, entre le Gouvernement indonésien et le Gouvernement néerlandais, un différend en ce qui concerne le statut politique de ce territoire.

Allocations ^a approuvées par le Conseil d'administration en 1964

(en dollars de

	Services de santé (1) ^b	Services de protection de la famille et de l'enfance (2) ^c	Pro- grammes urbains (3)	Eradication du paludisme et lutte antipaludique (4) ^d	Lutte anti-tuber- culeuse et vaccination par le B.C.G. (5)
I. — AFRIQUE					
Bassoutoland	—	—	—	—	65.000
Cameroun	40.000	—	—	—	—
Congo (Brazzaville)	—	—	—	—	—
Congo (Léopoldville)	271.000	23.000	—	—	—
Côte-d'Ivoire	—	143.000	—	—	—
Dahomey	—	—	—	—	—
Gabon	—	—	—	—	—
Gambie	—	—	—	—	—
Ghana	—	—	—	—	69.000
Guinée	50.000	—	—	—	—
Haute-Volta	—	—	—	—	—
Kenya	369.700	113.800	—	—	7.900
Libéria	—	—	—	(9.000) ^e	—
Mali	—	—	—	—	—
Maroc	97.000	—	—	—	—
Mauritanie	89.000	—	—	—	—
Niger	15.000	—	—	—	—
Nigeria	39.000	26.000	—	9.000 ^e	—
Nyassaland	—	35.000	—	—	—
Ouganda	—	—	—	—	—
République centrafricaine	—	—	—	—	—
Ruanda-Urundi	95.000	—	—	—	—
Sénégal	—	—	—	—	—
Seychelles	13.000	—	—	—	—
Sierra Leone	33.000	77.000	—	—	—
Souaziland	—	—	—	—	65.600
Tanganyika	—	—	—	—	—
Tchad	89.000	—	—	—	—
Togo	87.000	—	—	—	—
Tunisie	104.000	59.000	—	—	—
Zanzibar	—	—	—	78.000	—
Programme régional de formation pédiatrique	104.000	—	—	—	—
Cycle d'études régional sur l'éducation nutritionnelle	—	—	—	—	—
Programme régional de formation en matière de nutrition, d'agriculture et d'économie domestique	—	—	—	—	—
TOTAL POUR LA RÉGION	1.495.700	476.800	—	78.000	206.900
II. — AMÉRIQUE					
Antilles	—	—	—	—	—
Trinité et Tobago	—	—	—	—	—
Argentine	226.000	—	—	69.000	84.000
Bolivie	—	—	—	89.000	66.000
Bésil	508.000	—	—	—	—
Chili	330.000	—	—	—	—
Colombie	190.000	—	—	—	—
Costa Rica	—	28.000	—	80.000	—
Equateur	—	—	—	338.000	—
Guatemala	118.000	—	—	339.000	—
Guyane britannique	53.000	—	—	6.000	—
Haiti	67.000	—	—	275.000	—
Honduras	125.000	—	—	221.000	—
Honduras britannique	—	—	—	39.000	—

pour les programmes à long terme par type de programme

(Etats-Unis)

Lutte contre les maladies				Nutrition						
Lutte contre le typhé (6)	Lutte contre le pian et les maladies vénériennes (7)	Divers (8) ^a	Total partiel (9)	Alimentation des enfants (10)	Conservation du lait (11)	Education nutritionnelle et activités connexes (12)	Divers (13) ^b	Total partiel (14)	Enseignement (15)	Total général (16)
—	—	—	65.000	—	—	69.000	—	69.000	—	134.000
27.000	13.500	—	40.500	—	—	—	—	—	—	80.500
25.000	—	—	25.000	—	—	—	—	—	—	25.000
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	294.000
56.000	—	—	56.000	—	—	114.000	—	114.000	—	313.000
15.000	11.000	—	26.000	—	—	9.000	—	9.000	—	35.000
5.000	—	—	15.000	—	—	—	—	—	—	15.000
22.000	—	—	22.000	—	—	—	—	—	—	22.000
—	24.000	—	93.000	—	—	—	—	—	—	93.000
59.000	40.000	—	109.000	—	—	—	—	—	—	159.000
—	—	—	65.000	—	—	—	—	—	—	65.000
5.600	—	—	14.500	—	119.000	23.000	—	142.000	—	640.000
23.000	9.000	—	23.000	—	—	—	—	—	—	23.000
90.000	—	—	90.000	—	—	—	—	—	—	90.000
—	—	36.000	36.000	—	—	—	—	—	—	133.000
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	89.000
27.000	—	—	27.000	—	—	—	—	—	—	42.000
—	67.000	—	76.000	—	—	—	—	—	—	141.000
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	35.000
40.000	—	—	40.000	—	—	—	—	—	—	40.000
19.000	—	—	10.000	—	—	—	—	—	—	19.000
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	95.000
59.000	—	—	59.000	—	—	—	—	—	—	59.000
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	13.000
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	110.000
—	—	—	65.000	—	—	—	—	—	—	65.000
—	—	—	—	—	50.000	—	—	50.000	—	50.000
61.000	—	—	61.000	—	—	—	—	—	—	150.000
—	54.000	—	54.000	—	—	—	—	—	—	141.000
—	—	43.500	43.500	—	—	59.000	—	59.000	—	265.500
—	—	—	78.000	—	—	—	—	—	—	78.000
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	104.000
—	—	—	—	—	—	42.000	—	42.000	—	42.000
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	500.000
—	—	—	—	—	—	500.000	—	500.000	—	500.000
19.600	218.500	79.500	1.202.500	—	169.000	816.000	—	985.000	—	4.160.000
—	—	—	—	—	—	75.000	—	75.000	—	75.000
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	379.000
—	—	—	153.000	—	—	56.000	—	56.000	—	211.000
—	—	—	155.000	—	—	—	—	—	—	508.000
—	—	—	—	—	—	—	65.000	65.000	86.000	481.000
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	190.000
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	108.000
—	—	—	80.000	—	—	—	—	—	—	362.000
—	—	—	338.000	—	24.000	—	—	24.000	—	483.000
—	—	—	339.000	—	—	26.000	—	26.000	—	59.000
—	—	—	6.000	—	—	—	—	—	15.000	357.000
—	—	—	275.000	—	—	—	—	—	—	346.000
—	—	—	221.000	—	—	—	—	—	—	39.000
—	—	—	39.000	—	—	—	—	—	—	—

	Services de santé (1) ^b	Services de protection de la famille et de l'enfance (2) ^c	Pro- grammes urbains (3)	Eradication du paludisme et lutte antipaludique (4) ^d	Lutte anti-tuber- culeuse et vaccinatio- n par le BCG (5) ^e
II. — AMÉRIQUE (suite)					
Mexique	842.000	—	247.000	749.000	—
Nicaragua	—	—	—	226.000	—
Panama	247.000	—	—	137.000	24.000
Paraguay	182.000	—	—	(100.000) ^h	—
Pérou	293.000	—	—	330.000	—
République Dominicaine	95.000	—	—	100.000 ^h	—
Salvador	—	—	—	307.000	—
Surinam	—	—	—	18.000	—
Uruguay	96.000	—	—	—	—
Cycle d'études régional sur la nutrition	—	—	—	—	—
TOTAL POUR LA RÉGION	3.372.000	28.000	247.000	3.223.000	174.000
III. — ASIE					
Afghanistan	74.000	—	—	267.000	—
Birmanie	69.500	13.000	—	440.000	—
Bornéo du Nord	—	—	—	160.000	—
Cambodge	15.000	—	—	—	—
Ceylan	110.000	—	—	—	3.000
Chine (Taiwan)	112.000	50.000	—	—	—
Fédération de Malaisie	134.000	—	—	—	84.000
Hong-kong	—	53.000	—	—	—
Inde	150.000	—	—	330.000	70.000
Indonésie	306.000	—	—	—	—
Nouvelle-Guinée néerlandaise	36.000	—	—	26.000	—
Pakistan	285.000	84.000	—	—	160.000
Philippines	191.000	41.000	—	—	63.500
Salomon (îles)	8.500	—	—	—	—
Sarawak	—	—	—	—	5.000
Singapour	—	—	—	—	41.000
Thaïlande	179.000	—	—	—	51.000
Tonga	—	—	—	—	—
Viet-Nam (République du)	27.500	—	—	—	—
TOTAL POUR LA RÉGION	1.697.500	241.000	—	893.330	477.500
IV. — EUROPE					
Espagne	—	—	—	—	—
Grèce	118.000	—	—	—	—
Pologne	34.200	—	—	—	—
Yougoslavie	—	—	—	—	—
TOTAL POUR LA RÉGION	152.200	—	—	—	—
V. — MÉDITERRANÉE ORIENTALE					
Ethiopie	206.000	—	—	—	11.500
Irak	17.500	—	—	185.000	—
Iran	—	—	—	850.000	—
Israël	—	30.500	—	—	—
Jordanie	—	—	—	23.000	—
Liban	—	—	—	5.000	—
Libye	—	—	—	—	54.000
République arabe unie	120.000	—	—	—	—
Soudan	6.500	—	—	—	—
Syrie	—	—	—	42.000	—
Turquie	129.000	42.600	—	750.000	—
TOTAL POUR LA RÉGION	479.000	73.100	—	1.855.000	65.500

h (suite)

Lutte contre les maladies				Nutrition						
Lutte contre le paludisme et la lèpre (6)	Lutte contre le pian et les maladies vénériennes (7)	Divers (8) e	Total partiel (9)	Alimentation des enfants (10)	Conservation du lait (11)	Education nutritionnelle et activités connexes (12)	Divers (13) f	Total partiel (14)	Enseignement (15)	Total général (16)
5.000	—	—	804.000	—	—	8.058	—	8.058	—	1.901.058
—	—	—	226.000	—	—	—	—	—	—	226.000
—	—	—	161.000	—	—	—	—	—	—	408.000
3.000	—	—	(87.000)	—	—	—	—	—	—	95.000
—	—	—	330.000	—	—	105.000	—	105.000	—	728.000
—	—	—	100.000	—	—	—	—	—	—	195.000
—	—	—	307.000	—	—	66.000	—	66.000	—	373.000
—	—	—	18.000	—	—	—	—	—	—	18.000
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	96.000
—	—	—	—	—	—	6.300	—	6.300	—	6.300
3.000	—	—	3.465.000	—	24.000	342.358	65.000	431.358	101.000	7.644.358
—	—	—	267.000	—	—	—	—	—	—	341.000
5.000	—	—	505.000	—	—	—	—	—	—	587.500
—	—	—	160.000	—	—	—	—	—	—	160.000
—	8.000	—	8.000	—	—	—	—	—	—	23.000
—	—	—	3.000	—	—	—	—	—	—	113.000
—	—	134.000	134.000	—	—	—	—	—	—	296.000
—	10.000	—	94.000	—	—	—	—	—	—	228.000
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	53.000
—	—	49.000	119.330	—	865.000	500.000	—	1.365.000	—	1.634.330
5.000	—	—	75.000	—	—	66.000	—	66.000	—	447.000
—	—	—	26.000	—	—	—	—	—	—	62.000
—	—	11.000	171.000	—	100.000	—	—	100.000	—	640.000
3.000	—	36.000	129.500	—	—	—	—	—	—	361.500
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8.500
—	—	—	5.000	—	—	—	—	—	—	5.000
—	—	—	41.000	—	—	—	—	—	—	41.000
1.000	—	6.000	88.000	—	—	—	15.000	15.000	42.000	324.000
—	8.000	—	8.000	—	—	—	—	—	—	8.000
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	27.500
1.000	26.000	236.000	1.833.830	—	965.000	566.000	15.000	1.546.000	42.000	5.360.330
—	—	—	—	—	190.000	—	—	190.000	—	190.000
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	118.000
—	—	—	—	—	200.000	—	—	200.000	—	234.200
—	—	—	—	—	—	—	—	—	95.000	95.000
—	—	—	—	—	390.000	—	—	390.000	95.000	637.200
2.000	—	20.000	53.500	—	73.000	50.000	—	123.000	—	382.500
—	—	6.000	191.000	—	175.000	—	—	175.000	—	383.500
—	—	—	850.000	—	—	22.000	—	22.000	—	872.000
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	30.500
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	43.000
—	—	20.000	43.000	—	—	—	—	—	—	5.000
—	—	—	5.000	—	—	—	—	—	—	54.000
—	—	—	54.000	—	—	—	—	—	—	145.500
—	—	—	—	—	—	25.500	—	25.500	—	18.000
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	42.000
—	—	11.500	11.500	—	—	—	—	—	—	1.063.600
—	—	—	42.000	—	—	—	—	—	—	—
1.000	—	101.000	892.000	—	—	—	—	—	—	—
3.000	—	158.500	2.142.000	—	248.000	97.500	—	345.500	—	3.039.600

	Services de santé (1) ^b	Services de protection de la famille et de l'enfance (2) ^c	Programmes urbains (3)	Eradication du paludisme et lutte antipaludique (4) ^d	Lutte antituberculeuse et vaccins par le B.C.G. (5)
VI. — ASSISTANCE INTÉRESSANT PLUSIEURS RÉGIONS					
Assistance pour la préparation de programmes	—	—	—	—	—
Institut pan-indien d'hygiène et de santé publique	45.500	—	—	—	—
Centre international de l'enfance	350.000	—	—	—	—
Formation pédiatrique (Royaume-Uni)	50.000	—	—	—	—
Enquête sur les besoins de l'enfance	—	—	—	—	—
Enquête sur la formation professionnelle	—	—	—	—	—
Allocations globales:					
Médicaments complémentaires pour le traitement de la tuberculose	—	—	—	—	331.000
Frais de transport du lait	—	—	—	—	—
Capsules de vitamines	—	—	—	—	—
Remboursement à la FAO des dépenses afférentes au personnel des programmes et aux bourses	—	—	—	—	—
TOTAL POUR L'ASSISTANCE INTÉRESSANT PLUSIEURS RÉGIONS	445.500	—	—	—	331.000
TOTAL GÉNÉRAL	7.641.900	818.900	247.000	6.049.330	1.254.900

^a Le fret est compris dans toutes les allocations de crédit.

^b Y compris, au titre de l'assainissement, 1.926.258 dollars et, au titre des enfants handicapés, 110.000 dollars.

^c Y compris, au titre de la puériculture et de l'économie domestique, 426.000 dollars, et, au titre des services sociaux, 392.900 dollars.

^d Y compris, au titre de la production de DDT, 330 dollars pour l'Inde.

^e Y compris, au titre de la lutte contre la bilharziose, 17.000 dollars; au titre de la production de pénicilline, 11.000 dollars; au titre de la lutte contre le tra-

chome, 407.000 dollars; au titre de la production de vaccins, 20.000 dollars; au titre du Centre de virologie, 19.000 dollars.

^f Y compris, au titre de la lutte contre le goitre, 15.000 dollars pour la Tchécoslovaquie et, au titre de la production de farine de poisson, 65.000 dollars pour le Chili.

^g Transfert de fonds, selon le document E/ICEF/P/L.88.

^h Transfert de fonds, selon le document E/ICEF/P/L.48.

ⁱ Allocation pour la fourniture de médicaments complémentaires pour le traitement de la tuberculose. Lorsque les dépenses auront été faites, elles seront

(suite)

Lutte contre les maladies				Nutrition						
Lutte contre le paludisme et les maladies vénériennes (5)	Lutte contre le plan et les maladies vénériennes (7)	Divers (8) ^e	Total partiel (9)	Alimentation des enfants (10)	Conservation du lait (11)	Education nutritionnelle et activités connexes (12)	Divers (13) ^f	Total partiel (14)	Enseignement (15)	Total général (16)
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	25.000
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	45.500
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	350.000
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	50.000
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	100.000
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3.000
—	—	—	331.000	—	—	—	—	—	—	331.000
—	—	—	—	1.875.000 ^j	—	—	—	1.875.000	—	1.875.000
—	—	—	—	707.000 ^k	—	—	—	707.000	—	707.000
—	—	—	—	—	95.000 ^l	490.184 ^l	—	585.184	—	585.184
—	—	—	331.000	2.582.000	95.000	490.184	—	3.167.184	—	4.071.684 ^m
1.600	244.500	474.000	8.974.330	2.582.000	1.891.000	2.312.042	80.000	6.865.042	238.000	24.913.172 ^m

^e Activités entre les pays bénéficiaires et comptabilisées comme assistance fournie à chacun de ces pays.

^f Allocation pour les frais de transport du lait en poudre fourni gratuitement, calculée sur la base de 2,25 cents par livre. Lorsque les dépenses auront été faites, elles seront réparties entre les pays bénéficiaires et comptabilisées comme assistance fournie à chacun de ces pays.

^g Allocation pour la fourniture de capsules de vitamines A et D. Lorsque les dépenses auront été faites, elles seront réparties entre les pays bénéficiaires et comptabilisées comme assistance fournie à chacun de ces pays.

^h Allocation pour le financement des dépenses afférentes au personnel international affecté aux programmes bénéficiant de l'assistance conjointe de la FAO et du FISE. Lorsque les dépenses auront été faites, elles seront réparties entre les pays bénéficiaires et comptabilisées comme assistance fournie à chacun de ces pays.

ⁱ Y compris, au titre de l'assistance pour la préparation de programmes, 25.000 dollars; au titre de l'enquête sur les besoins de l'enfance, 100.000 dollars et, au titre de l'enquête sur la formation professionnelle, 3.000 dollars.

ADRESSES OÙ LES PUBLICATIONS DE L'ONU SONT EN VENTE

AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD: VAN SCHAIK'S BOOK STORE (PTY.), LTD.
Church Street, Box 724, Pretoria.

CAMEROUN: LIBRAIRIE DU PEUPLE AFRICAÏN
La Gérante, B. P. 1197, Yaoundé.

ÉTHIOPIE: INTERNATIONAL PRESS AGENCY
P. O. Box 120, Addis-Abeba.

GHANA: UNIVERSITY BOOKSHOP
University College of Ghana, Legon, Accra.

MAROC: CENTRE DE DIFFUSION DOCUMENTAIRE
DU B.E.P.I., 8, rue Michaux-Bellaire, Rabat.

RÉPUBLIQUE ARABE UNIE: LIBRAIRIE
"LA RENAISSANCE D'ÉGYPTÉ"
9 Sh. Adly Pasha, Le Caire.

AMÉRIQUE DU NORD

CANADA: THE QUEEN'S PRINTER
Ottawa, Ontario.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE: SALES SECTION,
UNITED NATIONS, New York.

AMÉRIQUE LATINE

ARGENTINE: EDITORIAL SUDAMERICANA, S. A.
Alsina 500, Buenos Aires.

BOLIVIE: LIBRERIA SELECCIONES
Casilla 972, La Paz.

BRÉSIL: LIVRARIA AGIR
Rua México 98-B, Caixa Postal 3291,
Rio de Janeiro.

CHILI:
EDITORIAL DEL PACÍFICO
Ahumada 57, Santiago.

LIBRERIA IVENS
Casilla 205, Santiago.

COLOMBIE: LIBRERIA BUCHHOLZ
Av. Jiménez de Quesada 8-40, Bogotá.

CÔTE D'IVOIRE: IMPRENTA Y LIBRERIA TREJOS
Apartado 1313, San José.

CUBA: LA CASA BELGA
O'Reilly 455, La Habana.

ÉQUATEUR: LIBRERIA CIENTIFICA
Casilla 362, Guayaquil.

GUATEMALA: SOCIEDAD ECONOMICA-
FINANCIERA
6a Av. 14-33, Ciudad de Guatemala.

HAÏTI: LIBRAIRIE "À LA CARAVELLE"
Port-au-Prince.

HONDURAS: LIBRERIA PANAMERICANA
Tegucigalpa.

MEXIQUE: EDITORIAL HERMES, S. A.
Ignacio Mariscal 41, México, D. F.

PANAMA: JOSE MENENDEZ
Agencia Internacional de Publicaciones,
Apartado 2052, Av. 8A, Sur 21-58, Panamá.

PARAGUAY: AGENCIA DE LIBRERIAS
DE SALVADOR NIZZA
Calle Pte. Franco No. 39-43, Asunción.

PÉROU: LIBRERIA INTERNACIONAL
DEL PERU, S. A., Casilla 1417, Lima.

RÉPUBLIQUE DOMINICAÏNE: LIBRERIA
DOMINICAÏNA
Mercedes 49, Santo Domingo.

SALVADOR: MANUEL NAVAS Y CIA.
1a. Avenida Sur 37, San Salvador.

URUGUAY: REPRESENTACION DE EDITORIALES,
PROF. H. D'ELIA
Plaza Cagancha 1342, 1° piso, Montevideo.

VENEZUELA: LIBRERIA DEL ESTE
Av. Miranda, Nc. 52, Edf. Galipán, Caracas.

ASIE

BIRMANIE: CURATOR, GOVT. BOOK DEPOT
Rangoon.

CAMBODGE: ENTREPRISE KHMÈRE DE LIBRAIRIE
Imprimerie & Papeterie, S. à R. L., Phnom-Penh.

CEYLAN: LAKE HOUSE BOOKSHOP
Assoc. Newspapers of Ceylon, P. O. Box 244,
Colombo.

CHINE:
THE WORLD BOOK COMPANY, LTD.
99 Chung King Road, 1st Section, Taipei,
Taiwan.

THE COMMERCIAL PRESS, LTD.
211 Honan Road, Shanghai.

CORÉE (RÉPUBLIQUE DE): EUL-YOO PUBLISHING
CO., LTD.
5, 2-KA, Chongno, Seoul.

HONG-KONG: THE SWINDON BOOK COMPANY
25 Nathan Road, Kowloon.

INDE:
ORIENT LONGMANS
Bombay, Calcutta, Hyderabad, Madras
et New Delhi.

OXFORD BOOK & STATIONERY COMPANY
Calcutta et New Delhi.

P. VARADACHARY & COMPANY
Madras.

INDONÉSIE: PEMBANGUNAN, LTD.
Gunung Sahari 84, Djakarta.

JAPON: MARUZEN COMPANY, LTD.
6 Tori-Nichome, Nihonbashi, Tokyo.

PAKISTAN:
THE PAKISTAN CO-OPERATIVE BOOK SOCIETY
Dacca, East Pakistan.

PUBLISHERS UNITED, LTD.
Lahore.

THOMAS & THOMAS
Karachi.

PHILIPPINES: ALEMAR'S BOOK STORE
769 Rizal Avenue, Manila.

SINGAPOUR: THE CITY BOOK STORE, LTD.
Collyer Quay.

THAÏLANDE: PRAMUAN MIT, LTD.
55 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.

VIÊT-NAM (RÉPUBLIQUE DU): LIBRAIRIE-
PAPETERIE XUÂN THU
185, rue Tu-do, B. P. 283, Saigon.

EUROPE

ALLEMAGNE (RÉP. FÉDÉRALE D'):
R. EISENSCHMIDT
Schwanthaler Str. 59, Frankfurt/Main.

ELWERT UND MEURER
Hauptstrasse 101, Berlin-Schöneberg.

ALEXANDER HORN
Spiegelgasse 9, Wiesbaden.

W. E. SAARBACH
Gertrudenstrasse 30, Köln (1).

AUTRICHE:
GEROLD & COMPANY
Graben 31, Wien, 1.

B. WÜLLERSTORFF
Markus Sittikusstrasse 10, Salzburg.

BELGIQUE: AGENCE ET MESSAGERIES
DE LA PRESSE, S. A.
14-22, rue du Persil, Bruxelles.

DANEMARK: EBJNAR MUNKSGAARD, LTD.
Nørregade 6, København, K.

ESPAGNE:
LIBRERIA BOSCH
11 Ronda Universidad, Barcelona.

LIBRERIA MUNDI-PRENSA
Castelló 37, Madrid.

FINLANDE: AKATEEMINEN KIRJAKAUPPA
2 Keskuskatu, Helsinki.

FRANCE: ÉDITIONS A. PÉDONE
13, rue Soufflot, Paris (V^e).

GRÈCE: LIBRAIRIE KAUFFMANN
28, rue du Stade, Athènes.

IRLANDE: STATIONERY OFFICE
Dublin.

ISLANDE: BÓKAVERZLUN SIGFÚSAR
EYMUNDSSONAR H. F.
Austurstraeti 18, Reykjavik.

ITALIE: LIBRERIA COMMISSIONARIA
SANSONI
Via Gino Capponi 26, Firenze,
et via D.A. Azuni 15/A, Roma.

LUXEMBOURG: LIBRAIRIE J. TRAUSCH-
SCHUMMER
Place du Théâtre, Luxembourg.

NORVÈGE: JOHAN GRUNDT TANUM
Karl Johansgate, 41, Oslo.

PAYS-BAS: N.V. MARTINUS NIJHOFF
Lange Voorhout 9, 's-Gravenhage.

PORTUGAL: LIVRARIA RODRIGUES & CIA.
186 rua Aurea, Lisboa.

ROYAUME-UNI: H. M. STATIONERY OFFICE
P. O. Box 569, London, S.E. 1
(et agences HMSO à Belfast, Birmingham,
Bristol, Cardiff, Edinburgh, Manchester).

SUÈDE: C. E. FRITZE'S KUNGL. HOVBOK-
HANDEL A.B.
Fredsgatan 2, Stockholm.

SUISSE:
LIBRAIRIE PAYOT, S. A.
Lausanne, Genève.

HANS RAUNHARDT
Kirchgasse 17, Zurich 1.

TCHÉCOSLOVAQUIE: ČESKOSLOVENSKÝ
SPISOVATEL
Národní Třída 9, Praha 1.

TURQUIE: LIBRAIRIE HACHETTE
469 Istiklal Caddesi, Beyoglu, Istanbul.

**UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES
SOVIÉTIQUES:**
MEJDOUNARODNAJA KNIGA
Smolenskaia Plochtchad, Moskva.

YOUGOSLAVIE:
CANKARJEVA ZALOŽBA
Ljubljana, Slovenia.

DRŽAVNO PREDUZEĆE
Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27/11,
Beograd.

PROSVJETA
5, Trg Bratstva i Jedinstva, Zagreb.

PROSVETA PUBLISHING HOUSE
Import-Export Division, P. O. Box 559,
Terazije 16/1, Beograd.

MOYEN-ORIENT

IRAK: MACKENZIE'S BOOKSHOP
Baghdad.

ISRAËL: BLUMSTEIN'S BOOKSTORES
35 Allenby Rd. et 48 Nachlat Benjamin St.,
Tel Aviv.

JORDANIE: JOSEPH I. BAHOUS & CO.
Dar-ul-Kutub, Box 66, Amman.

LIBAN: KHAYAT'S COLLEGE BOOK
COOPERATIVE
92-94, rue Bliss, Beyrouth.

Océanie

AUSTRALIE: MELBOURNE UNIVERSITY
PRESS, 369 Lonsdale Street, Melbourne, C.1.

NOUVELLE-ZÉLANDE: UNITED NATIONS
ASSOCIATION OF NEW ZEALAND
C. P. O. 1011, Wellington.

[62F1]

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de bureaux de vente peuvent être adressées à la Section des ventes, ONU, New York (É.-U.), ou à la Section des ventes, ONU, Palais des Nations, Genève (Suisse).